

**DEMANDE DE LOCATION**

**SALLE « LE SILLON »**

**PARTICULIER, CE, ENTREPRISE**

**ANNEE 2024**

### **Préambule :**

Le Sillon est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de type L, 3ème catégorie. A ce titre, son fonctionnement doit respecter un certain nombre de règles pour la sécurité du public et des organisateurs, locataires ou exploitants.

La Ville de Petit-Couronne est maître de la tenue du planning de location de la salle. Elle se réserve le droit d'arbitrer dans le cas où plusieurs personnes seraient candidats pour la même date.

De même, dans le cas où des élections seraient programmées le week-end de la réservation, la Ville serait dans l'obligation d'annuler la réservation, la salle « Le Sillon » étant désignée comme bureau de vote.

Les salles municipales sont louées aux particuliers pour des manifestations à caractère privé ou familial. Le locataire doit être majeur. La location génère le paiement d'une redevance. Toute sous-location ou prête-nom est strictement interdite.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la ville de Petit Couronne se réserve le droit d'annuler la demande à tout moment.

### **Demande de location :**

*Le demandeur est à la fois le signataire du contrat de location, le représentant pour les états des lieux d'entrée et de sortie. Il est également le signataire des consignes de sécurité du Sillon et le responsable de la sécurité du public et des lieux lors de la location. Si ces conditions ne sont pas remplies, la ville de Petit Couronne se réserve le droit d'annuler la demande à tout moment.*

**La salle « *LE SILLON* » située rue Winston Churchill à Petit-Couronne :**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ 

Adresse : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**Motif de l'occupation :** *cocher*

- ☐ Mariage
- ☐ Baptême
- ☐ Réunion familiale ou amicale

**Date(s) souhaitée(s) :** *mettre plusieurs dates par ordre de préférence*

Choix 1 : \_\_\_\_\_

Choix 2 : \_\_\_\_\_

Choix 3 : \_\_\_\_\_

**Nombre de personnes :** \_\_\_\_\_ *(minimum de 100 personnes, 300 personnes assises et 583 personnes debout)*

Avez-vous déjà loué l'une de nos salles ?    ☐ Oui            ☐ Non

Si oui, à quelle date ? \_\_\_\_\_

### Aspects Techniques :

La salle du Sillon peut être configurée :

- A plat : sans mobilier et public debout (*capacité maximum 580 personnes*)
- A plat : avec mobilier (*capacité maximum 300 personnes assises*)
  - Chaises : 300 maximum
  - Tables : 48 plateaux rectangulaires en individuels (*4 personnes par table rectangulaires 120x80cm*) ou 30 plateaux ronds (*8 à 10 personnes pour les tables rondes 150cm*)

Vous pouvez disposer du bar, des loges, des vestiaires et de la cuisine (*uniquement adaptée pour la réchauffe*).

### Tarifs 2024 :

|                       | Lundi au vendredi | Forfait week-end |
|-----------------------|-------------------|------------------|
| Particulier PTC       |                   | 860.00 €         |
| Particulier Extérieur |                   | 2606.00 €        |
| Entreprise            | 1910.00 €         | 2870.00 €        |
| Comité d'entreprise   | 806.00 €          | 1206.00 €        |

### Amplitude horaire :

- **Lundi au Vendredi** : 8h15-23h30
- **Week-end** : du samedi 8h15 au dimanche 23h30

### Procédure de location :

La ville apportera une réponse dans les meilleurs délais possibles par un courrier avec invitation à une prise de rendez-vous pour la signature du contrat. Il vous sera demandé de confirmer votre location après réception de ce courrier. Le contrat est établi au moins **deux mois** avant la date d'occupation de la salle.

Attention : Si vous ne souhaitez pas conserver votre date de location, merci d'adresser un courrier au Service des Relations Publiques.

Il vous sera demandé à la signature du contrat les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les habitants de la commune) et une pièce d'identité
- Le règlement intérieur dûment signé par le locataire
- Une attestation d'assurance précisant que vous êtes assuré(e) pour cette occupation
- Un acompte de 50 % du montant de la location payable en chèque
- Un chèque de caution de 600 € pour la salle
- La fiche technique de location remplie (besoin en matériel)

**Obligations du locataire :**

Le locataire s'engage :

- A respecter l'ensemble des consignes de sécurité
- A respecter l'ensemble du règlement
- A respecter les termes du contrat

Dans le cas contraire, des mesures seront prises et votre chèque de caution sera encaissé.

Fait à Petit-Couronne, le

Signature,